

PRESENTATION DE L'ITINERAIRE LITTORAL

LGV PACA : Préparation du débat public (Etudes d'environnement complémentaires)



Présentation de l'itinéraire

Littoral

LGV PACA : Préparation du débat public

Sommaire

I	PREAMBULE	3
II	PRESENTATION GENERALE DU COULOIR D'ÉTUDE.....	5
II.1	CARACTERISTIQUES DU COULOIR D'ÉTUDE.....	5
II.2	CONTEXTE GEOGRAPHIQUE.....	5
II.3	CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE.....	5
III	OCCUPATION DU SOL	5
IV	ANALYSE DES ENJEUX	6
IV.1	RESSOURCE EN EAU	6
IV.1.1	Le contexte	6
IV.1.2	Les enjeux	7
IV.2	MILIEU NATUREL.....	8
IV.2.1	Le contexte	8
IV.2.2	Les enjeux	8
IV.2.3	Les zones importantes pour la biodiversité	9
IV.3	MILIEU HUMAIN	10
IV.3.1	Le contexte	10
IV.3.2	Les enjeux	11
IV.3.3	les zones de calme	12
IV.4	AGRICULTURE ET SYLVICULTURE.....	13
IV.4.1	Le contexte	13
IV.4.2	Les enjeux	13
IV.5	PATRIMOINE ET PAYSAGE	14
IV.5.1	Le contexte	14
IV.5.2	les enjeux.....	16
V	SYNTHESE GENERALE	17
V.1	RESSOURCE EN EAUX	17
V.2	MILIEU NATUREL	17
V.3	MILIEU HUMAIN	17
V.4	AGRICULTURE ET SYLVICULTURE	17
V.5	PATRIMOINE ET PAYSAGE	17
V.6	CONCLUSION	17

I PREAMBULE

Contexte général

La présente étude s'inscrit dans le cadre de la préparation du débat public relatif à la réalisation de la Ligne Grande Vitesse Provence Alpes Côte d'Azur (LGV PACA).

Suite à l'« étude d'opportunité sur le développement de la grande vitesse vers Toulon et la Côte d'Azur » réalisée entre 2000 et 2002, RESEAU FERRE DE FRANCE (RFF) a mené une actualisation et un approfondissement de la description de l'état initial de l'aire d'étude et une analyse des enjeux environnementaux des couloirs d'étude proposés.

A ce titre, SCETAUROUTE a été missionné pour mener à bien ces études d'environnement complémentaires. Ce travail, effectué de janvier à décembre 2004, a abouti à la réalisation :

- d'un rapport de présentation d'état initial ;
- de rapports d'analyse environnementale des différents couloirs d'étude.

L'état initial a été réalisé au niveau de l'aire d'étude représentée ci-dessous :

Chacun de ces thèmes a été caractérisé par des enjeux hiérarchisés selon 4 classes :

- les enjeux très forts ;
- les enjeux forts ;
- les enjeux moyens ;
- les enjeux faibles.

Cette approche a permis de mettre en évidence les enjeux d'environnement à l'échelle de l'aire d'étude pour chacune des thématiques abordées. Ce travail est notamment illustré par des cartes thématiques de synthèse des enjeux et une carte de synthèse générale au 1/550 000^{ème}. Il a fait l'objet d'un rapport d'analyse environnementale de l'état initial de l'aire d'étude.

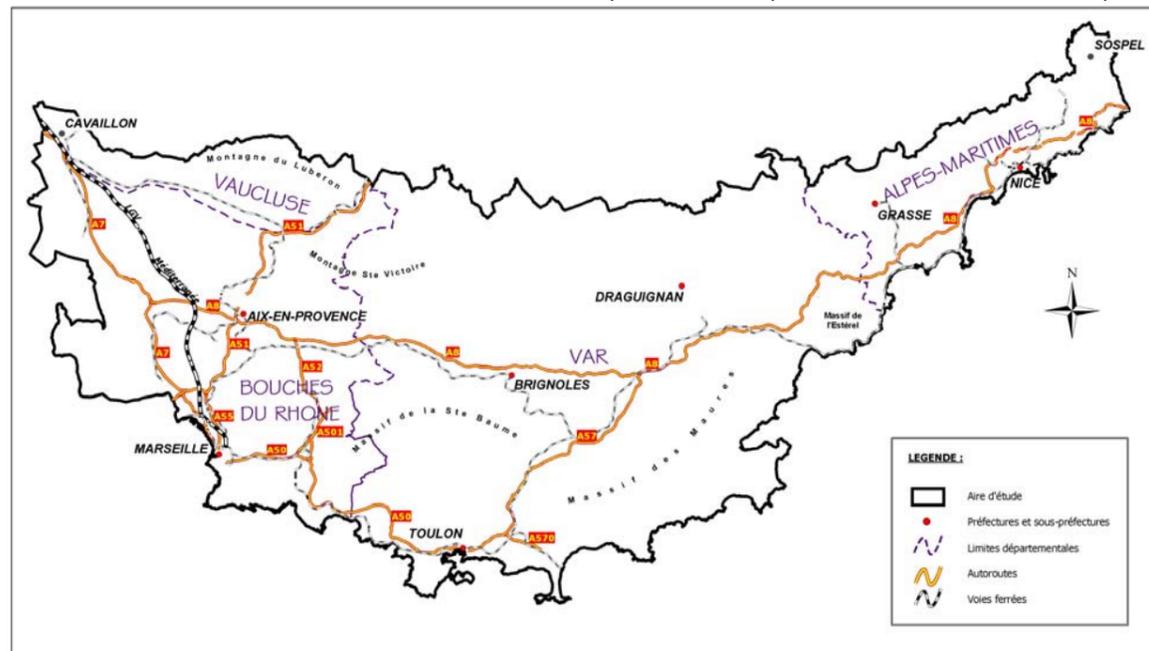
Sur cette base, chaque couloir d'étude étudié fait l'objet d'un rapport d'analyse environnementale composé :

- ↳ du présent rapport de présentation ;
- ↳ d'un catalogue cartographique au 1/100 000^{ème}.

Ce rapport de présentation a pour objet d'analyser les enjeux d'environnement à l'intérieur d'un couloir d'étude de 7 km, correspondant à un itinéraire envisagé pour la passage de la LGV PACA.

Pour faciliter la lecture de ce rapport, le catalogue cartographique doit être consulté simultanément.

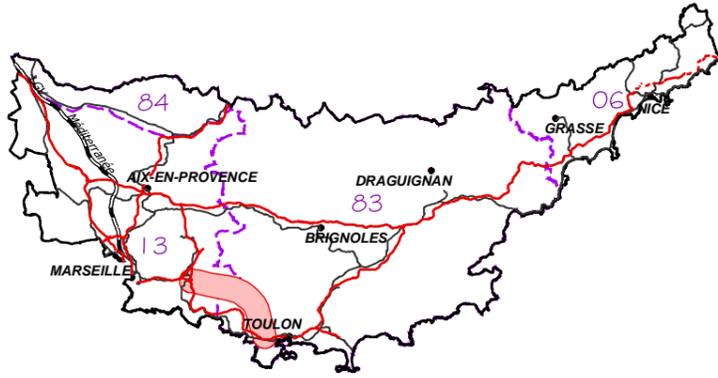
LGV PACA – Préparation du débat public / Etudes d'environnement complémentaires



Aire d'étude

L'état initial a été abordé selon les cinq thématiques suivantes :

- la ressource en eau ;
- le milieu naturel ;
- le milieu humain ;
- l'agriculture et la sylviculture ;
- le patrimoine et le paysage.



II PRESENTATION GENERALE DU COULOIR D'ETUDE

II.1 CARACTERISTIQUES DU COULOIR D'ETUDE

L'itinéraire Littoral est étudié sous la forme d'un couloir d'étude de 7 km de large dont les caractéristiques sont présentées ci-après.

- Points reliés : Est de l'agglomération marseillaise (Aubagne) → ouest de l'agglomération toulonnaise (Six-Fours-les-Plages/ La Seyne-sur-Mer) ;
- Communes principalement concernées (d'ouest en est) : Carnoux-en-Provence, Aubagne, Roquefort-la-Bédoule, Gémenos, Cuges-les-Pins, Le Castellet, Le Beausset, Sanary-sur-Mer, Evenos, Six-Fours-les-Plages, Ollioules et La Seyne-sur-Mer ;
- Communes ponctuellement concernées (d'ouest en est) : Ceyreste, Riboux, La Cadière-d'Azur, Signes et Toulon ;
- Longueur : 37 kilomètres environ,
- Largeur : 7 kilomètres environ,
- Surface : 247 km² environ.

II.2 CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

Le couloir d'étude Littoral relie Aubagne à l'ouest de l'agglomération toulonnaise en suivant la N8 qui relie Aubagne à Toulon. Il s'insère ainsi entre le littoral au sud et le Massif de la Sainte Baume au nord.

Le couloir d'étude Littoral se situe ainsi au sud de l'aire d'étude, au sein de la région naturelle des Plaines Provençales et Littorales, limite des départements des Bouches-du-Rhône et du Var.

Au nord, la **Sainte-Baume** offre une variété de paysages uniques en Provence : une forêt séculaire aux essences rares, de multiples grottes et avens, de profonds ravins et défilés, des sources d'eau pure ou encore d'immenses étendues vallonnées occupées par l'odorante garrigue provençale.

Au sud, on retrouve le littoral avec les calanques entre Marseille et Cassis, la baie de la Ciotat et la station balnéaire de Bandol.

II.3 CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

Le couloir d'étude s'inscrit entre le littoral méditerranéen et les premiers contreforts du Massif de la Sainte Baume. Il commence au niveau du secteur urbanisé d'Aubagne, longe la muraille de calcaire blanc de la Sainte-Baume puis englobe l'extrémité ouest du plateau de Siou Blanc avant d'atteindre l'agglomération toulonnaise en passant par les sites touristiques et connus du Castellet et de la Cadière d'Azur.

Le massif de la Sainte-Baume est le plus étendu et le plus élevé des chaînons provençaux. Se dressant de part et d'autre des départements du Var et des Bouches-du-Rhône, il est situé à une vingtaine de kilomètres de la côte méditerranéenne, sa superficie s'étendant sur 35km de long et 15km de large.

Il possède une ligne de crêtes longue de 12km, les points culminants étant le Joug-de-l'Aigle (1116 m), dont la falaise abrupte haute de plus de 300m offre de splendides voies d'escalade, et le Pic de Bertagne (1040m), un majestueux éperon rocheux dominant le versant ouest du massif.

Le plateau de Siou Blanc est une vaste étendue de terre surélevée et garnie de bois de feuillus et de conifères, s'étalant entre Toulon au sud et la Vallée du Gapeau au nord.

L'extrémité est du couloir d'étude rejoint le sillon Permien à Ollioules. Cette entité marque la transition entre la géologie des Maures et celle de l'arrière-pays (entre la Provence Cristalline et la Basse Provence) et forme donc une dépression qui présente des altitudes très peu élevées (25-100 m).



Vue sur les environs du Castellet depuis le vieux village de la Cadière

III OCCUPATION DU SOL

L'occupation du sol¹ au sein du couloir d'étude se répartit comme suit :

Longueur (km)	Surface (km ²)	Occupation du sol					
		Milieu urbanisé ou urbanisable		Milieu agricole		Milieu naturel	
		Surface	%	Surface	%	Surface	%
37	247	65	26	38	15	144	58

Le tableau fait apparaître que le couloir d'étude concerne majoritairement le milieu naturel (58% de l'occupation du sol).

Ce couloir relie l'agglomération marseillaise, à l'ouest, à l'agglomération toulonnaise à l'est. Son centre est occupé par une vaste entité naturelle, comprenant notamment le plateau agricole du Beausset.

¹ La répartition de l'occupation du sol présentée ici est issue des Plans Locaux d'Urbanisme –PLU- (source : bases de données de la DRE PACA, disponibles sur le site internet du Centre Régional de l'Information Géographique (CRIGE PACA) relative au PLU généralisé de la région PACA). Nous avons regroupé les différents zonages en 3 catégories :

- Le milieu urbanisé et urbanisable, qui comprend les zones urbanisées (UA, UB, UC, UX...) et les zones naturelles destinées à l'extension urbaine (NA ; les zones NA comprenant les zones ouvertes à l'urbanisation et les réserves foncières urbanisables après modification du PLU) ;
- Le milieu agricole, qui comprend les zones NC (zones de richesses naturelles protégées notamment en raison de la valeur agricole des terres) ;
- Le milieu naturel, qui comprend les zones ND : zones protégées pour la qualité des sites et des paysages ou pour l'existence de risques naturels (inondations, glissements de terrain...).

IV ANALYSE DES ENJEUX

IV.1 RESSOURCE EN EAU

IV.1.1 LE CONTEXTE

Le couloir d'étude s'inscrit dans un secteur très vallonné avec la présence de quelques plaines dans la région de l'Huveaune à Aubagne, à Cuges-les-Pins ainsi qu'au Beausset.

Au nord, il s'inscrit dans le bassin versant de l'Huveaune, qui se jette dans la Méditerranée à Marseille. Puis il traverse le plateau du Castellet, au niveau duquel il recoupe des vallons dessinés par des cours d'eau intermittents. Il se prolonge ensuite au niveau du plateau du Beausset, il recoupe alors le bassin versant de 2 cours d'eau :

- l'Aren, qui rejoint la mer dans la baie de Bandol ;
- la Reppe, dont l'estuaire se situe dans la baie de Sanary ; ce cours d'eau est notamment à l'origine des gorges d'Ollioules, recoupées par le couloir d'étude au droit de la commune du même nom.

Ces 2 cours d'eau sont alimentés par un réseau d'affluents situés principalement sur leurs rives gauches.

Au droit du couloir d'étude, l'**Huveaune** présente les caractéristiques suivantes :

- L'objectif de qualité de ses eaux est de **classe bonne** (1B) ;
- Elle est classée en 2^{ème} catégorie piscicole ;
- Elle présente un champ d'inondation.

L'**Aren** présente les caractéristiques suivantes :

- L'objectif de qualité de ses eaux est de **classe moyenne** (2) ;
- Pas de classe de catégorie piscicole ;
- Elle présente, ainsi que ses affluents, un champ d'inondation.

La **Reppe** présente les caractéristiques suivantes :

- L'objectif de qualité de ses eaux est de **classe moyenne** (2) ;
- Pas de classe de catégorie piscicole ;
- Elle présente, ainsi que ses affluents, un champ d'inondation. Celui-ci est très important au niveau de la dépression permienne, à Sanary-sur-Mer et Ollioules.

L'extrémité sud du canal de Provence est recoupée par le couloir d'étude au niveau des communes du Beausset, de Evenos et d'Ollioules.

Le couloir d'étude rencontre dans sa partie sud-est le **contrat de baie de la rade de Toulon ainsi que son bassin versant**.

Il rencontre également, au centre, l'extrémité ouest du **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Gapeau** qui est en cours d'élaboration.



Vue sur les gorges d'Ollioules depuis le vieux village d'Evenos

Un **captage d'eau superficielle** utilisé pour l'agriculture et l'industrie se situe au nord-ouest du couloir d'étude sur la commune de Gémenos.

On note la présence de **10 captages d'alimentation en eau potable** sur l'ensemble du couloir d'étude, exploitant les eaux souterraines.

Ainsi, une **dizaine de périmètres de protection** des eaux souterraines se trouvent sur l'ensemble du couloir d'étude. Ils occupent généralement de petites surfaces, hormis sur la commune d'Evenos et d'Ollioules où ces périmètres occupent quasiment toute la largeur du couloir d'étude.

On recense également sur la commune d'Aubagne 3 **captages d'eau souterraine utilisés pour l'agriculture et l'industrie**.

Les caractéristiques de ces captages sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Nom commune	Volume capté milliers m ³	Type d'usage	Type de milieu
AUBAGNE	202,1	Distribution publique	Eau souterraine
AUBAGNE	3	Industriel	Eau souterraine
AUBAGNE	536	Industriel	Eau souterraine
AUBAGNE	17	Industriel	Eau souterraine
CUGES-LES-PINS	396,9	Distribution publique	Eau souterraine
GEMENOS	172,8	Irrigation par ruissellement	Eau superficielle
GEMENOS	1104,5	Distribution publique	Eau souterraine
GEMENOS	284,5	Distribution publique	Eau souterraine
OLLIOULES	142	Distribution publique	Eau souterraine
OLLIOULES	0	Distribution publique	Eau souterraine
SANARY-SUR-MER	0	Distribution publique	Eau souterraine
SANARY-SUR-MER	3044,5	Distribution publique	Eau souterraine
LA-SEYNE-SUR-MER	0	Distribution publique	Eau souterraine
SIX-FOURS-LES-PLAGES	729,4	Distribution publique	Eau souterraine

Source : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (données 2002)

Un des captages d'Ollioules et de Sanary-sur-Mer et le captage de La Seyne-sur-Mer n'ont apparemment pas été utilisés en 2002.

Le couloir d'étude couvre **trois types d'aquifères** :

- Alluvial (dans la partie nord-ouest du couloir d'étude, au niveau de l'Huveaune),
- Karstique (sur pratiquement tout le couloir d'étude sauf aux extrémités),
- complexe du domaine provençal (aux extrémités nord-est et sud-ouest du couloir d'étude).

Dans le couloir d'étude, on recense **6 zones humides** de très petites tailles :

- Paluds de Gémenos à Gémenos ;
- Domaine départemental de Saint-Pons à Gémenos ;
- Carrière du Gros Cerveau à Evenos ;
- Les Grès de Sainte-Anne à Evenos ;
- Rochers de l'Aigue à Evenos ;
- Fountaniou à Sainte-Anne d'Evenos.

IV.1.2 LES ENJEUX

Une zone à enjeu **très fort** se distingue à l'extrémité sud-est du couloir d'étude. Elle correspond au périmètre de protection des captages d'eau souterraine d'Ollioules et de Evenos. Ceux-ci s'étendent pratiquement sur toute la largeur du couloir d'étude.

Les autres zones à enjeu très fort recensées dans le couloir d'étude correspondent également à des périmètres de protection de captages d'eau souterraine mais ils sont de plus petites tailles et très dispersés.

A noter que l'Aren et la Reppe, ainsi que leurs affluents, présentent des zones inondables sur l'ensemble de leurs cours. Ces zones inondables constituent également des zones à enjeux très forts.

L'extrémité sud-est du couloir d'étude se situe également en **enjeu fort** du fait du contact de baie de la rade de Toulon et de son bassin versant. Le cours d'eau de l'Huveaune situé en extrémité Ouest du couloir d'étude est évalué en enjeu fort du fait de sa catégorie piscicole.

Le reste du couloir d'étude est principalement recensé en **enjeu moyen** correspondant aux aquifères alluvial et karstique.

IV.2 MILIEU NATUREL

IV.2.1 LE CONTEXTE

Le couloir d'étude traverse les entités suivantes :

- Le massif de la Sainte-Baume au nord ;
- Le plateau de Siou Blanc à l'est ;
- Les Calanques à l'ouest ;
- Le Gros Cerveau, les gorges d'Ollioules et le Mont Caume au sud.

Le Massif de la Sainte Baume

Ce site exceptionnel, avec notamment des habitats rupestres et une forêt climacique² de hêtres préservée depuis des siècles, permet la conservation d'une faune riche et variée.

L'entomofaune constitue notamment une des richesses environnementales les plus reconnues.

Les calanques et le plateau de Siou Blanc constituent des extensions du massif de la Sainte-Baume.

La crête de la Sainte Baume est une ZNIEFF de type 1 de 318 ha (1362Z04) de même que la hêtraie de la Sainte Baume (8319Z02) de 469ha. L'ensemble du massif est en ZNIEFF de type 2 d'une superficie de 5398 ha (1362Z00). Le massif de la Sainte Baume et le Mont Aurélien (PR110) constituent aussi une zone éligible Natura 2000 et une pSIC.

Le couloir d'étude traverse à ce niveau :

- **2 sites éligibles NATURA 2000 :**
 - ↳ PR106 : archipels Marseillais, calanques de Marseille à La Ciotat, domaines terrestre et maritime ;
 - ↳ PR110 : Sainte Baume, mont Aurélien.
- **1 site proposé d'Importance Communautaire (pSIC) :**
 - ↳ à l'est de Roquefort-la-Bédoule : calanques et îles Marseillaises – cap Canaille et massif du Grand Caunet, référencé FR9301602. Au niveau de ce site, il a été recensé 2 habitats prioritaires ainsi qu'une espèce d'invertébré prioritaire ;
- **1 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I**
 - ↳ au nord-ouest de Gémenos : crête de la Sainte Baume (1362Z04).
- **1 ZNIEFF de type II :**
 - ↳ Massif de la Sainte Baume (1362Z00).

Le Mont Caume et le Mont Faron

Ils constituent un vaste site éligible Natura 2000 et une pSIC de 13193 ha.

Le couloir d'étude rencontre à ce niveau **1 sites proposé d'Importance Communautaire (pSIC) :**

- au nord d'Ollioules : Mont Caume – Mont Faron – forêt domaniale des Morières, référencé FR9301608. Au niveau de ce site, il a été recensé, 2 habitats prioritaires ainsi qu'une espèce d'invertébré prioritaire.

Il traverse **1 site éligible NATURA 2000 :**

- PR112 : mont Caume, mont Faron.

² Climacique = adjectif de Climax ; Climax : stade d'équilibre et de maturité d'un écosystème (station, facteurs physiques, êtres vivants), relativement stable (du moins à l'échelle humaine), conditionné par les seuls facteurs climatiques et/édaphiques (= qui concerne les relations entre les êtres vivants et leur substrat).

Le couloir d'étude comprend **2 autres Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I**, localisées dans ses parties nord et sud :

- à l'ouest du Beausset : le basalte du château d'Evenos (8339Z00) ;
- au nord d'Ollioules : le Croupatier, les gorges d'Ollioules, le Gros Cerveau, bois de Sanary (8340Z00).

Dans le couloir d'étude, on recense également **7 ZNIEFF Géologique :**

- à l'est de Roquefort-la-Bédoule : coupe de Font Blanche (1376G00) ;
- au sud du Beausset : le vieux Beausset (8334G00) ;
- au sud de Evenos : carrière de la Matelotte (83109G00) ;
- au sud-ouest de Evenos : la barre de la Jaume (8336G00) ;
- au nord-est de Evenos : barre des Aiguilles (8337G00) ;
- à l'est d'Ollioules : carrière La Royale (8341G00) ;
- à l'est de Sanary-sur-Mer : Notre-Dame de la Pépiole (8343G00).

Le couloir d'étude coupe par ailleurs **3 zones concernées par la loi littoral.**

On recense également dans le couloir d'étude environ **6 Espaces Naturels Sensibles (ENS)**, dont 2 de taille conséquente en son centre.

ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique pSIC : proposition de sites d'importance communautaires

IV.2.2 LES ENJEUX

Le couloir d'étude présente deux zones à très forts enjeux du point de vue du milieu naturel.

Au nord du couloir d'étude, la première zone à enjeu **très fort** correspond au Site proposé d'importance Communautaire des calanques de Marseille.

Au sud du couloir d'étude, la seconde zone à enjeu **très fort** correspond à l'extrémité du pSIC du Mont Caume et du Mont Faron (également concernée par la loi littoral). Cette zone coupe le fuseau dans toute sa largeur.

Les autres zones à enjeu **très fort**, correspondent aux espaces naturels sensibles.

Le reste du couloir d'étude comprend peu de zones à enjeu hormis au nord où l'extrémité du site éligible « Sainte Baume – Mont Aurélien », recensée en enjeu fort, est recoupée.

IV.2.3 LES ZONES IMPORTANTES POUR LA BIODIVERSITE

La préservation de la biodiversité est aujourd'hui un enjeu international. Dans le cadre d'un projet d'infrastructure linéaire telle qu'une LGV, l'effet potentiel principal sur la biodiversité est la **fragmentation de l'espace**. La fragmentation provoque la diminution de la surface d'habitat disponible et augmente l'isolement des habitats, ce qui a pour conséquence en termes de biodiversité :

- de réduire la taille des populations et provoquer une perte de diversité génétique pour les petites populations isolées ;
- d'entraîner la perte des espèces caractéristiques du milieu considéré et des espèces sensibles à l'effet de surface, qui ne peuvent subsister dans des habitats de surface inférieure au seuil du domaine vital³ (pour les espèces animales);
- de séparer différents milieux ressources complémentaires, nécessaires à une espèce (territoire de reproduction, espace de gagnage...).

Dans la perspective d'un développement durable, la préservation de la biodiversité, et donc des zones importantes pour la biodiversité, apparaît comme un enjeu environnemental majeur.

La prise en compte des zones importantes pour la biodiversité a consisté ici à mettre en évidence les espaces non fragmentés et les zones d'intérêt écologique non fragmentées. Ce travail a été mené à partir de l'identification des éléments générateurs de fragmentation⁴ et de la prise en compte des zones d'enjeux écologiques décrites précédemment (zones à enjeux très forts, forts et moyens, hors ZNIEFF géologiques).

Les cartes ci-contre présentent ainsi les espaces non fragmentés et les zones d'intérêt écologique non fragmentées à l'échelle de l'aire d'étude.

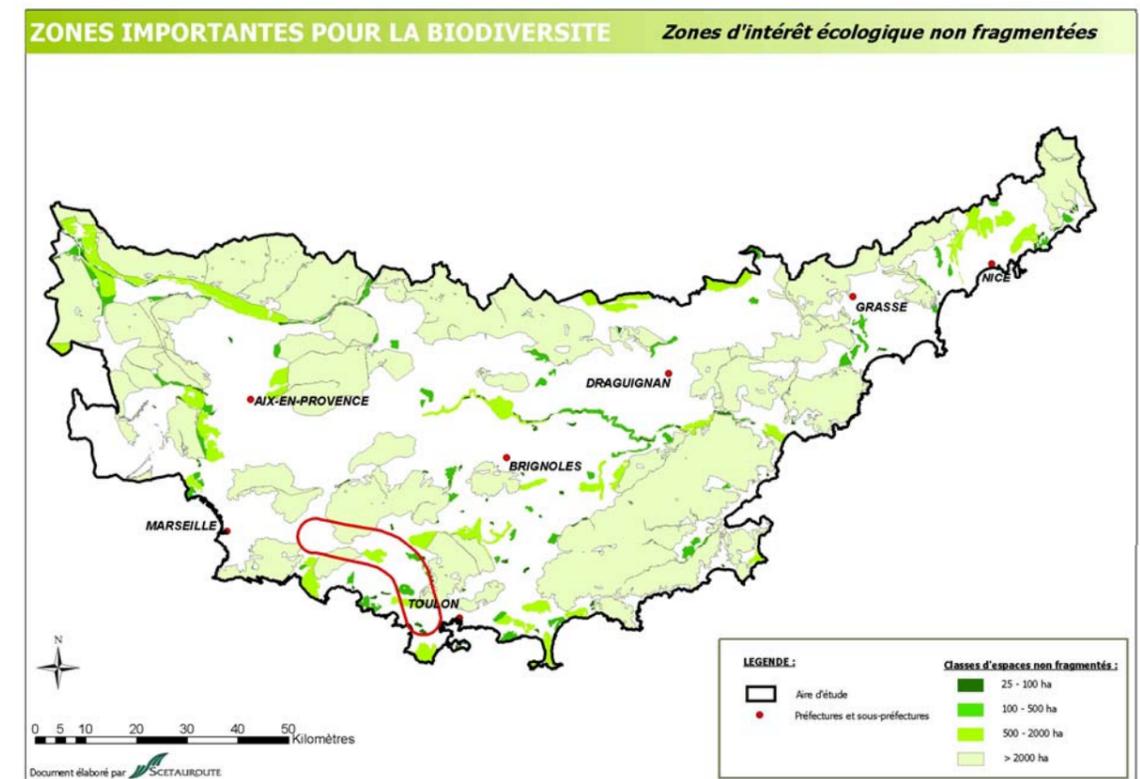
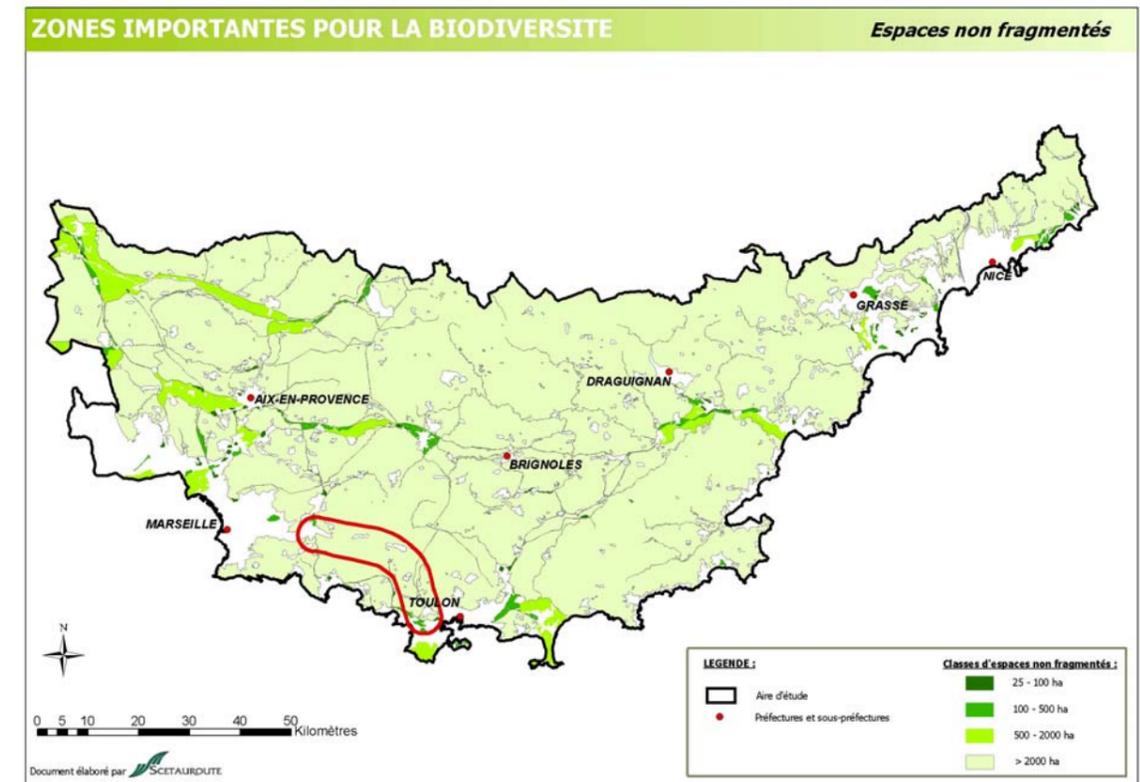
Le couloir d'étude relie les agglomérations marseillaise et toulonnaise ; ses extrémités apparaissent de ce fait très fragmentées (surface des espaces < 25 ha). Pour joindre ces 2 agglomérations, il traverse des essentiellement des espaces naturels (chaîne de la Sainte-Baume, calanques, plateau du Siou Blanc...). Ces entités apparaissent globalement non fragmentées (surface > 2 000 ha). On note cependant la présence de zones très fragmentées (surface < 25 ha), notamment au droit des centres urbains de Cuges, du Castellet et du Beausset et de l'aérodrome du Castellet.

Les vastes zones naturelles d'intérêt écologique traversées sont situées au niveau des reliefs (Sainte-Baume, Calanques et Siou Blanc) ; elles apparaissent non fragmentées (surface > 2 000 ha). Des zones plus ponctuelles et de plus petite taille sont également concernées ; leurs superficies sont comprises entre 25 et 2 000 ha.

³ Le domaine vital d'une espèce animale correspond à l'ensemble des milieux parcourus pour répondre à ses besoins biologiques : alimentation, reproduction, repos...

⁴ Les éléments générateurs de fragmentation retenus sont :

- les principaux cours d'eau ;
- les infrastructures linéaires de transport notamment certaines lignes ferroviaires, les infrastructures routières de type autoroutes, routes nationales à 2x2 voies ainsi que les canaux ;
- les zones urbanisées (habitat aggloméré et dense ; zones d'activités).



IV.3 MILIEU HUMAIN

IV.3.1 LE CONTEXTE

Urbanisme

Le couloir d'étude relie deux agglomérations : Marseille à l'ouest et Toulon à l'est. Les communes concernées par ces deux agglomérations sont Aubagne et Gémenos d'un côté, et Ollioules, Sanary-sur-Mer, la Seyne-sur-Mer et Six-Four-les-Plages de l'autre.

Aubagne (43 083 habitants) se trouve au centre d'une cuvette verdoyante arrosée par l'Huveaune et entourée par les montagnes : Massif de la Sainte Baume, chaîne de l'Etoile et le massif des Calanques. Située au carrefour des autoroutes d'Aix-en-Provence, de Marseille et de Toulon, Aubagne (ville natale de Marcel Pagnol) a pu ainsi attirer de nombreux acteurs économiques. Tout le bassin de l'Huveaune connaît une pression urbaine très forte.

Les pôles d'**habitat aggloméré** sont concentrés au niveau des centres urbains d'Aubagne, de Cuges-les-Pins, du Beausset, de Six-fours-les-plages, d'Ollioules et de La Seyne-sur-Mer. Les pôles d'**habitat dense** sont situés principalement au droit des centres communaux inclus dans le périmètre du couloir d'étude.



Vue sur le Beausset depuis la RN8

La présence de nombreux petits pôles urbains et de réseaux de déplacement relativement bien développés ont permis l'implantation de **zones d'activité** de taille restreinte. Celles-ci se localisent au niveau des principales villes comprises dans le couloir d'étude (Carnoux-en-Provence, Aubagne, Roquefort-la-Bédoule, Le Castellet, Le Beausset, Sanary-sur-Mer, Evenos, Six-Fours-les-Plages et La Seyne-sur-Mer).

La forte progression démographique locale nécessite par ailleurs la délimitation de **zones d'urbanisation future**. Du fait de l'augmentation du prix des biens fonciers, ces zones se développent à l'écart des grands centres urbains : ainsi, au niveau du couloir d'étude, ces zones sont nombreuses (essentiellement à l'est du couloir d'étude) et dispersées.

Sur la commune d'Aubagne, on recense 2 **établissements d'enseignements** d'une superficie supérieure à 10 hectares et 1 **hôpital**. La Seyne-sur-Mer compte également 1 hôpital et 1 établissement d'enseignement d'une superficie supérieure à 10 hectares.

Les communes de Sanary-sur-Mer et d'Ollioules comptent 1 établissement d'enseignement chacune (superficie supérieure à 10 hectares).

Infrastructures et principaux réseaux

Le long du couloir d'étude, on retrouve peu de réseaux hormis la RN8 qui relie Aubagne à Toulon.

Aux extrémités, on remarque la présence de plusieurs infrastructures desservant les agglomérations notamment le triangle d'Aubagne avec l'A50, l'A52 et l'A501. De plus, l'autoroute A50 reliant Marseille à Aubagne et la voie ferrée Marseille-Vintimille, suivent le même itinéraire au sud du couloir d'étude à proximité du littoral.

L'**aérodrome du Castellet** est implanté au centre du couloir d'étude.



Vue sur les environs du Castellet depuis le vieux village du Castellet

Le couloir d'étude est aussi recoupé sur la quasi-totalité de sa longueur par le **réseau électrique très haute tension (90 kV)**.

Loisirs et tourisme

On compte environ une **dizaine de terrains de sport** disséminés au sein du couloir d'étude (principalement au nord et au sud de celui-ci). Il existe aussi un **parc de loisirs** (« OK Corral ») sur la commune de Cuges-les-Pins.

Le **circuit automobile du Castellet** est implanté au centre du couloir d'étude.

Le **GR98** coupe transversalement le couloir d'étude dans sa partie nord et le **GR51** le coupe transversalement dans sa partie sud.

Risques technologiques et sols pollués

Le risque technologique est principalement représenté par les exploitations du sous-sol : mines et carrières. Le couloir d'étude coupe un **périmètre de concession** qui chevauche les communes d'Aubagne et de Gémenos. Il coupe également trois **zones de travaux souterrains** de taille très restreinte, sur les communes de Gémenos, de Roquefort-la-Bédoule et d'Ollioules.

Ces zones de travaux souterrains peuvent présenter des risques d'instabilité du sol et du sous-sol.

On trouve plusieurs carrières sur les communes d'Aubagne, de Roquefort-la-Bédoule, du Castellet, du Beausset et d'Evenos.

Sur la commune d'Aubagne, il a été recensé quatre **sites pollués** et sur la commune d'Ollioules un seul.

Le couloir d'étude comprend aussi un **silos de céréales soumis à autorisation** au niveau de la commune du Beausset.

IV.3.2 LES ENJEUX

Les zones à **enjeu fort et très fort** sont localisées au niveau des centres urbains d'Aubagne et de Gémenos à l'Ouest du couloir d'étude, de Cuges-les-Pins, du Beausset, de Six-Fours-les-Plages et d'Ollioules le long de la RN8 et de La Seyne-sur-Mer au Sud du couloir d'étude.

Au centre, l'aérodrome du Castellet est également en enjeu très fort.

Les zones les plus planes apparaissent en **enjeu moyen**. Elles correspondent à un habitat diffus et se retrouvent sur toute la plaine de l'Huveaune, la plaine de Cuges-les-Pins ainsi que le plateau du Beausset.

IV.3.3 LES ZONES DE CALME

L'itinéraire LITTORAL est un couloir d'étude hétérogène présentant majoritairement des zones calmes. Les zones plus calmes avec des valeurs inférieures à 45 dB(A) de jour se situent au centre de l'itinéraire de part et d'autre de la RN8.

En particulier l'itinéraire est parcouru par:

- L'A50 à l'extrême Ouest du tracé à Aubagne;
- La RN8 à l'Ouest se prolongeant longitudinalement après dans l'axe du fuseau vers l'Est puis le Sud sur tout le linéaire,
- La voie ferrée Marseille / Nice recoupée à hauteur d'Aubagne ;
- L'A50 à nouveau recoupée près d'Ollioules ainsi que la voie ferrée Marseille / Nice sur la partie la plus orientale du tracé;

L'existence du complexe automobile Paul Ricard au centre du fuseau dans l'axe de l'itinéraire est à signaler.

L'agglomération principale est la commune d'Aubagne touchée à l'Ouest. Les autres communes à signaler sont Le Beausset et Ollioules.

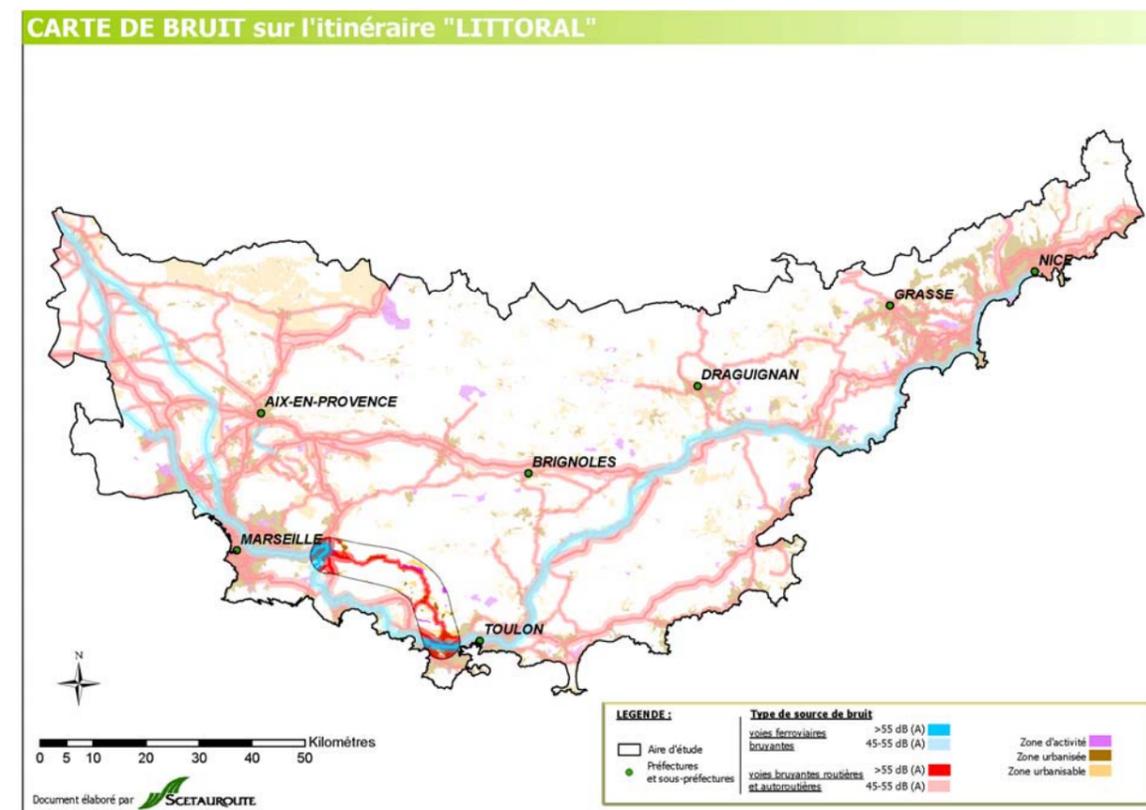
Une partie importante des zones calmes est constituée de forêts.

27 % de la surface de cet itinéraire est urbanisé.

52 % de la surface de cet itinéraire peut être considérée comme recelant des zones calmes. (cf. tableau ci-dessous).

	S (km ²)	Pourcentage
Surface de la zone d'étude (km ²)	247	100%
Surface impactée par le bruit routier et ferroviaire (km ²)	98	37%
Surface impactée par les zones urbaines (km ²)	67	27%
Recouvrement des zones	47	19%
Total Surface Bruyante	118	48%

Des zones calmes préexistantes sont susceptibles de devenir bruyantes à l'occasion du projet de LGV.



IV.4 AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

IV.4.1 LE CONTEXTE

L'ensemble des surfaces agricoles représente environ **15% du couloir d'étude**. Elles sont principalement localisées au niveau des zones les plus planes correspondant à la plaine de l'Huveaune, la plaine de Cuges-les-Pins et le plateau du Beausset.

Au centre du couloir d'étude, au niveau du plateau du Beausset, ces terres sont constituées majoritairement par des parcelles viticoles. Elles sont également occupées, à moindre échelle, par un certain nombre de terres arables. Quelques oliveraies sont aussi recensées.

En revanche, **le nord du couloir d'étude**, dans la plaine de l'Huveaune, **et le sud du couloir d'étude**, Ollioules et Sanary-sur-Mer, sont principalement occupés par des terres arables et à moindre échelle par des terres agricoles ainsi que par des zones à fortes densité de serres.

Le nord du couloir d'étude, jusqu'aux environs de Cuges-les-Pins est en **AOC « Huile d'Olive d'Aix-en-Provence »**. Le reste du fuseau est en **AOC « Bandol »**.

L'**AOC « Cote de Provence »** concerne pratiquement toute la partie sud du couloir d'étude depuis Cuges-les-Pins.



Vue sur le Beausset depuis la RN8

On compte 12 Contrats Territoriaux d'Exploitations au sein du couloir d'étude répartis comme suit :

- 6 à Aubagne,
- 1 à Roquefort-la-Bédoule,
- 3 à Cuges-les-Pins,
- 1 au Castellet,
- 1 à Evenos.

Les forêts couvrent environ **43% de la superficie du couloir d'étude**. Elles sont principalement réparties au niveau des reliefs. Il existe une relative similitude entre l'implantation des surfaces boisées et des plus fortes pentes.

Le couloir d'étude compte principalement des forêts privées et ne compte pas de forêt domaniale.

IV.4.2 LES ENJEUX

Les zones à **enjeu très fort** correspondent aux terres agricoles et se situent principalement au niveau des zones les plus planes, aux extrémités nord (plaine de l'Huveaune) et sud (dépression permienne et plateau du Beausset) du couloir d'étude et au centre sur les communes de la Cadière d'Azur, du Castellet et du Beausset.

Les zones à **enjeux forts** correspondent aux forêts publiques et sont localisées dans les massifs des calanques et de la Sainte Baume.

IV.5 PATRIMOINE ET PAYSAGE

La thématique « patrimoine et paysage » a fait l'objet d'une analyse complémentaire au travail réalisé dans le cadre de l'étude de l'état initial.

A partir des données issues de l'état initial, complétées par des visites de terrain, les parcours pittoresques, sites et territoires suivants ont été identifiés :

- ↪ Les sites et micro-paysages reconnus pour leur intérêt paysager ou pittoresque⁵,
- ↪ Les points de vue et leur cône de vision de 2 km,
- ↪ Les tables d'orientation et leurs champs de vision⁶ de 2 km,
- ↪ Les villages perchés et les silhouettes bâties significatives ainsi que leurs abords de 2 km,
- ↪ Les parcours pittoresques en rase-campagne des cartes Michelin et leur bande de 2 km,
- ↪ Les parcours pittoresques en forêt des cartes Michelin et leurs bandes de 500 m,
- ↪ Les chemins de Grande Randonnée et leurs bandes de 500 m.

La distance de deux kilomètres correspond à la distance maximale jusqu'à laquelle une infrastructure telle qu'une LGV occupe une partie importante du champ de vision et vient donc potentiellement porter atteinte à la qualité ou l'intégrité des paysages. Au-delà de deux kilomètres, la LGV est bien visible, mais ne s'impose plus, elle se noie dans la masse des terres. De la même manière, la co-visibilité avec les villages perchés et les silhouettes bâties significatives pourra être potentiellement dénaturée à l'intérieur d'un cône de 2 km de rayon autour de ces lieux.

Les arcs des cônes de vision représentés correspondent approximativement au territoire perçu depuis les vues et panoramas et celui à l'intérieur duquel les villages perchés et les silhouettes bâties sont visibles.

Il n'a pas été attribué d'enjeu systématique aux itinéraires touristiques. Ces itinéraires traversant des portions de territoires ne possédant pas de qualités paysagères particulières, seules les autres portions plus pittoresques de ces itinéraires ont été 'ourlés' d'un territoire d'enjeu. Tout naturellement, lorsque ces portions pittoresques de routes traversent des forêts, la zone sensible est plus mince (500 mètres). Lorsque, au contraire, la route est en rase campagne, les abords sont plus larges (2 kilomètres). D'autres routes permettant de percevoir des paysages emblématiques et remarquables ont été également ourlées de façon semblable.

Les chemins de Grandes Randonnées sont aussi des itinéraires privilégiés de découverte paysagère du territoire. Etant moins fréquentés que les routes, ils ont été ourlés d'une bande sensible de 500 m.

Par ailleurs, les paysages emblématiques non protégés ou paysages remarquables⁷ sont mentionnés lorsqu'ils sont recoupés par le couloir d'étude.

Les sites et micro-paysages reconnus pour leur intérêt paysager ou pittoresque ont été classés en enjeu fort. Les points de vue et les parcours ont été retenus comme des enjeux forts mais n'ont pas été pris en compte dans le calcul des surfaces d'enjeux ; étant donné que les champs de vision qui leur sont associés apparaissent difficilement quantifiables.

⁵ Ces sites et micro-paysages ont été identifiés à partir de l'atlas paysager des Bouches-du-Rhône et d'une visite de terrain.

⁶ Le champ de vision est la mesure de ce qui est perceptible par les yeux d'un observateur. Il peut être contraint par des plans (premiers plans) et divers obstacles ; on dit alors qu'il est restreint ou orienté. Lorsque aucun obstacle ne se trouve en premier plan, il peut alors être plus large et plus vaste. Dans le cadre des espaces extérieurs, le champ de vision change constamment pour un observateur en mouvement et il peut être plus ou moins large et profond en fonction des conditions météorologiques.

⁷ Tels que définis par l'atlas paysages des Bouches du Rhône et la DTA 13 en cours de finalisation, l'atlas paysages de Vaucluse, la DTA 06 et l'atlas paysages des Alpes Maritimes, par le schéma départemental des carrières du Var, par l'étude Durance : Paysages, Patrimoine et Milieux Naturels du val de Durance.

IV.5.1 LE CONTEXTE

Le paysage

A cheval sur les Bouches-du-Rhône et le Var le massif de la Sainte-Baume offrent sur son versant sud un aspect aride et dénudé qui monte en pente douce du bassin de Cuges-les-Pins jusqu'à la ligne de crête. Situé au nord de l'aire d'étude, le pic de Bertagne, souligné par une station de télécommunication, constitue un point de repère facilement repérable dans l'espace. Ce paysage minéral exceptionnel de la Sainte-Baume, fait de redents, de barres et de pitons, révèle un site où la végétation rase de garrigue, les rares bouquets de pins et le Mistral complètent le décor.

Après Aubagne, au pied de cet imposant relief, dans le vallon de Saint-Pons, des paysages variés, ombragés et des boisements remarquables composent une succession de sites originaux par les essences forestières et les ambiances rencontrées.



Vue de la vallée de Saint-Pons

En descendant vers le sud, l'aire d'étude aborde des reliefs de taille imposante (le Gros Cerveau, le Mont Caume et le Mont Faron) qui dominent la mer. Ces massifs d'un blanc lumineux sont des éléments identitaires forts de la Provence.

Depuis des routes sinueuses, on peut atteindre les villages du Castellet et de la Cadière-d'Azur regroupés aux sommets des reliefs. Ils offrent des panoramas remarquables vers les plaines où l'on retrouve aujourd'hui de riches domaines agricoles des vins de Bandol et des villas dispersées.

Puis plus au Sud, depuis Evenos, avec les gorges d'Ollioules en premier plan, la vue porte d'abord sur la butte du fort de Six-Fours, puis sur la rade de Toulon et le large. A mesure que l'on monte au sommet du Gros Cerveau, les panoramas embrassent l'ensemble du littoral.

L'aire d'étude se termine sur le paysage de la presqu'île de Sicié, site protégé du Mistral par les collines du Gros Cerveau et qui s'ouvre sur la baie de Sanary à l'ouest et la rade de Toulon à l'est.

La baie de Sanary est entourée par des villas roses et blanches et des plages de sables. Il y existe encore un port de pêche traditionnel. Elle se distingue de la Seyne-sur-Mer et de la rade de Toulon, site industriel et urbanisé en pleine mutation qui recèle néanmoins des paysages remarquables.

Les forêts de piémont qui ont survécues sont, en général, constituées de pins d'Alep et, plus rarement de chênes verts. Les garrigues à chênes kermès y occupent une place importante.

Plusieurs villages perchés se repèrent de plusieurs endroits dans le paysage par leur position dominante. Le Castellet, la Cadière d'Azur et Evenos offrent à la fois des vues sur les paysages varois et constituent eux-mêmes un éléments importants des paysages emblématiques de ce territoire. De part

le contour historique préservé il se distingue à ce titre des agglomérations diffuses de bords de mer comme Sanary ou Bandol ou agricole comme Ollioules.



Vue sur les environs du Castellet depuis le vieux village



Vue sur Le Bausset dans son site depuis la RN8

Le couloir d'étude est traversé par plusieurs chemins de Grande Randonnée comme le GR98 et le GR51. De nombreux itinéraires pittoresques comme la D3-D3d de la Bégude au col de l'Ange, et la D220 offrent des possibilités de ballade agréable. Une table d'orientation et plusieurs panoramas sont à noter à Beusset-vieux, au sommet du Gros Cerveau et au fort de Six-Fours dans le périmètre du couloir d'étude. D'autres points extérieurs au site offrent des points de vue sur l'aire d'étude (Carnoux, la Cadière d'Azur, le Mont Caume).

Dans la partie nord-ouest, le couloir d'étude recoupe les unités paysagères remarquables du Massif des Calanques et du Massif de la Sainte-Baume.

Les micros-paysages remarquables

Par ailleurs, des micros paysages, remarquables, par leurs qualités pittoresques et leurs renommés, ont été répertoriés :

Site de Gémenos : il est constitué d'une superposition de paysages remarquables.

Château et terroirs de Roquefort : ce micro-paysage est remarquable tant par les ruines du château féodal veillant sur son village médiéval que par le vignoble de Roquefort-la-Bédoule encadré de chênes blancs et de pins.

Château Julhans : le château de Julhans forme un ensemble remarquable avec son parc planté de cèdres juste sous les barres rocheuses de Castillon.

Le parc de Saint-Pons : peuplé d'essences variées et d'arbres atteignant des dimensions majestueuses, le parc de Saint-Pons est un havre de verdure offrant de magnifiques ombrages, dont la fraîcheur est entretenue par les eaux vives du Frauge. Lieu sacré, il abrite l'abbaye cistercienne de Saint-Pons. Transformé en parc départemental, cet espace est un lieu de promenade privilégié par les citadins des environs à la recherche de fraîcheur durant les chauds week-ends d'été.



Vue dans la vallée de Saint-Pons

La vallée de Cuges : tout comme la vallée de Signes, les paysages perçus depuis la vallée de Cuges-les-Pins sont à la fois d'une grande simplicité et d'une grande force. En effet, cette vallée agricole à fond plat entourée de collines couvertes de pinèdes où un village unique, groupé autour de son clocher, donne une impression idyllique et harmonieuse de la campagne provençale préservée. Les espaces dégagés donnent la possibilité de voir le massif de la Sainte-Baume.

Ensemble des barres de Castillon : Situé juste au sud de la vallée de Cuges-les-Pins, l'ensemble des barres de Castillon forme des paysages remarquables et pittoresques. Des vallons encaissés et des plans de garrigue y alternent, dominés par les à-pic de calcaire blanc.

Terroirs des roux : le mas et son domaine agricole sont situés dans un site harmonieux, juste au dessous du Massif de la Sainte-Baume.

Les gorges d'Ollioules : Décrit avec enthousiasme par Victor Hugo et habité par le brigand Gaspard de Besse, ce décor empreint de romantisme apparaît aux spectateurs comme aride, sinueux et déchiré ; la Reppe y a creusé une profonde faille avant de se jeter dans la baie de Sanary. Face aux anciennes carrières, un chemin de promenade y traverse des paysages surnaturels.



Vue sur les gorges d'Ollioules depuis le village d'Evenos

Le patrimoine

L'aire d'étude traverse un secteur riche sur le plan du patrimoine bâti ; on y trouve en effet :

- 2 monuments historiques classés au sud de l'aire d'étude, dont 1 à Ollioules et 1 à Six-Fours-les-Plages ;
- 14 monuments historiques inscrits localisés sur tout le couloir d'étude, dont 3 à Aubagne, 1 à Roquefort-la-Bédoule, 3 à Gémenos, 4 au Castellet, 1 à Six-Fours-les-Plages et 2 à Sanary-sur-Mer;
- 3 sites classés (2 ponctuels et une zone classée) : localisés au sud de l'aire d'étude. 1 à Evenos et 1 à Six-Fours-les-Plages. La zone classée s'étend sur les communes de Evenos et d'Ollioules ;
- 2 sites inscrits dont un à Gémenos.

L'aire d'étude traverse également 2 projets de classement :

- l'extrémité du projet de classement « Massif de la Sainte-Baume »,
- le projet de classement du « Gros Cerveau ».

IV.5.2 LES ENJEUX

Les zones à enjeu correspondent à différents territoires. Les enjeux très forts sont engendrés par la présence de monuments historiques classés (et leur périmètre de protection) et les sites classés.

Les zones à enjeux forts correspondent :

- aux monuments historiques inscrits (et leur périmètre de protection) et les sites inscrits.
- aux micros paysages du parc de St Pons, de la vallée de Cuges et des gorges d'Ollioules, du site de Gémenos, du château et terroirs de Roquefort, du château Julhans, de l'ensemble des barres de Castillon, du terroir des Roux,
- aux villages en hauteur et leurs périmètres de deux kilomètres où la covisibilité avec le projet pourrait apparaître comme négative,
- aux deux (2) projets de classement (« Massif de la Sainte Baume » au nord et « le gros Cerveau » au sud),
- aux points de vues et itinéraires pittoresques répertoriés dans la littérature touristique où la visibilité sur le projet pourrait également être perçue comme négative.

V SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Ce couloir relie l'agglomération marseillaise, à l'ouest, à l'agglomération toulonnaise à l'est. Son centre est occupé par une vaste entité naturelle, comprenant notamment le plateau agricole du Beausset.

V.1 RESSOURCE EN EAUX

Une zone à enjeu **très fort** se distingue à l'extrémité sud-est du couloir d'étude. Elle correspond au périmètre de protection des captages d'eau souterraine d'Ollioules et de Evenos. Ceux-ci s'étendent pratiquement sur toute la largeur du couloir d'étude. Les autres zones à enjeu très fort recensées dans le couloir d'étude correspondent également à des périmètres de protection de captages d'eau souterraine mais ils sont de plus petites tailles et très dispersés. L'extrémité sud-est du couloir d'étude se situe également en **enjeu fort** du fait du contrat de baie de la rade de Toulon et de son bassin versant. Le cours d'eau de l'Huveaune situé en extrémité Ouest du couloir d'étude est évalué en enjeu fort du fait de sa catégorie piscicole. Le reste du couloir d'étude est principalement recensé en **enjeu moyen** correspondant aux aquifères alluvial et karstique.

V.2 MILIEU NATUREL

Le couloir d'étude présente deux zones à très forts enjeux du point de vue du milieu naturel.

Au nord du couloir d'étude, la première zone à enjeu **très fort** correspond au Site proposé d'importance Communautaire des calanques de Marseille. Au sud du couloir d'étude, la seconde zone à enjeu **très fort** correspond à l'extrémité du pSIC du Mont Caume et du Mont Faron (également concernée par la loi littoral). Cette zone coupe le fuseau dans toute sa largeur. Les autres zones à enjeu **très fort**, correspondent aux espaces naturels sensibles. Le reste du couloir d'étude comprend peu de zones à enjeu hormis au nord où l'extrémité du site éligible « Sainte Baume – Mont Aurélien », recensée en enjeu fort, est recoupée.

V.3 MILIEU HUMAIN

Les zones à **enjeu fort et très fort** sont localisées au niveau des centres urbains d'Aubagne et de Gémenos à l'Ouest du couloir d'étude, de Cuges-les-Pins, du Beausset, de Six-Fours-les-Plages et d'Ollioules le long de la RN8 et de La Seyne-sur-Mer au Sud du couloir d'étude. Au centre, l'aérodrome du Castellet est également en enjeu très fort. Les zones les plus planes apparaissent en **enjeu moyen**. Elles correspondent à un habitat diffus et se retrouvent sur toute la plaine de l'Huveaune, la plaine de Cuges-les-Pins ainsi que le plateau du Beausset.

V.4 AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

Les zones à **enjeu très fort** correspondent aux terres agricoles et se situent principalement au niveau des zones les plus planes, aux extrémités nord (plaine de l'Huveaune) et sud (dépression permienne et plateau du Beausset) du couloir d'étude et au centre sur les communes de la Cadière d'Azur, du Castellet et du Beausset.

Les zones à **enjeux forts** correspondent aux forêts publiques et sont localisées dans les massifs des calanques et de la Sainte Baume.

V.5 PATRIMOINE ET PAYSAGE

Les zones à enjeu correspondent à différents territoires. Les enjeux très forts sont engendrés par la présence de monuments historiques classés (et leur périmètre de protection) et les sites classés.

Les zones à enjeux forts correspondent :

- aux monuments historiques inscrits (et leur périmètre de protection) et les sites inscrits.
 - aux micros paysages du parc de St Pons, de la vallée de Cuges et des gorges d'Ollioules, du site de Gémenos, du château et terroirs de Roquefort, du château Julhans, de l'ensemble des barres de Castillon, du terroir des Roux,
 - aux villages en hauteur et leurs périmètres de deux kilomètres où la covisibilité avec le projet pourrait apparaître comme négative,
 - aux deux (2) projets de classement (« Massif de la Sainte Baume » au nord et « le gros Cerveau » au sud),
- aux points de vues et itinéraires pittoresques répertoriés dans la littérature touristique où la visibilité sur le projet pourrait également être perçue comme négative.

V.6 CONCLUSION

Les thématiques les plus importantes en terme de capital enjeu sont l'agriculture et la sylviculture (32%) et le milieu naturel (27%).

Les thématiques « agriculture – sylviculture » et « Milieu naturel » présentent les plus forts pourcentages d'enjeu très fort avec, respectivement, 19% et 15% devant les autres thématiques étudiées (par exemple « Ressource en eau : 6% »).

Ces thématiques apparaissent ainsi comme les plus porteuses d'enjeux.

Le couloir d'étude présente principalement des zones d'enjeu très fort (43%) et fort (35%).

Les **enjeux très forts** sont répartis sur l'ensemble du couloir d'étude :

- à l'ouest du couloir d'étude : l'agglomération d'Aubagne marqué par une forte activité agricole et une forte urbanisation,
- au sud-ouest du couloir d'étude : le massif des Calanques représente un patrimoine naturel et paysager très riche,
- au centre du couloir d'étude : les plateaux de Cuges-les-Pins, du Castellet et du Beausset marquées par une forte activité agricole et par une urbanisation diffuse ;
- au sud du couloir d'étude : le site du Mont Caume (pSic et site classé), un périmètre de protection des eaux souterraines, une forte urbanisation à l'approche de la côte et des secteurs directement concernés par la loi littoral.

Les zones à **enjeu fort** concernent principalement des sites boisés (notamment le massif de la Sainte Baume). Ces zones sont également réparties sur l'ensemble du couloir d'étude.

Tableau de synthèse

Thème	Principaux enjeux	% de surface : enjeux très fort et fort	% de contribution par thématique / couloir d'étude	Commentaires
Ressource en eau	<p>Très fort : 10 captages AEP (eau souterraine) une dizaine de périmètres de protection de captages</p> <p>Fort : Objectif de qualité du Canal de Provence 2^{ème} catégorie piscicole : Huveaune contrat de baie de la rade de Toulon et de son bassin versant Zones humides Zones inondables SAGE du Gapeau 2 captages d'eau souterraine pour l'agriculture et l'industrie</p>	<p>Très fort : 6%</p> <p>Fort : 20%</p> <p>Moyen : 68%</p>	15%	<p>Très fort : Points de captages ponctuels et localisés ; Périmètres de protection de captages peu étendus et dispersés ;</p> <p>Fort : Contrat de baie dans le secteur sud du couloir d'étude ; Zones humides très localisées et de petites tailles ; Principalement dans le secteur sud du couloir d'étude ; SAGE peu recoupé par le couloir d'étude ; Points de captages ponctuels et localisés ;</p>
Milieu naturel	<p>Très fort : pSIC, zones concernées par la loi littoral, ENS</p> <p>Fort : site éligible NATURA 2000, ZNIEFF de type I</p>	<p>Très fort : 15%</p> <p>Fort : 11%</p> <p>Moyen : 2%</p>	27%	<p>Très fort : Petite zone localisée avec beaucoup d'enjeu dans la partie sud du couloir d'étude ; ENS très localisées ; Zones concernées par la loi littoral traverse le couloir d'étude au nord d'Ollioules ; Fort : ZNIEFF de type I dans la zone sud du couloir d'étude traverse transversalement le couloir d'étude ; Sites ;</p>
Milieu humain	<p>Très fort : Habitat aggloméré (centres urbains d'Aubagne, de Cuges-les-Pins, du beausset, de Six-Fours-les-Plages, d'Ollioules et de la Seyne-sur-Mer) Aérodrome du Castellet</p> <p>Fort : Habitat dense (centres urbains de Carnoux-en-Provence, d'Aubagne, de Roquefort-la-Bédoule, de Gémenos, de Ceyreste, de Cuges-les-Pins, du Castellet, du Beausset, de Sanary-sur-Mer, de Evenos, de Six-Fours-les-Plages, d'Ollioules et de La Seyne-sur-Mer) Equipements publics</p>	<p>Très fort : 6%</p> <p>Fort : 10%</p> <p>Moyen : 40%</p>	12%	<p>Très fort : Zones d'habitat aggloméré de très petites tailles et très diffuses, hormis pour Aubagne, Six-Fours-les-Plages et La Seyne-sur-Mer ; Aérodrome du Castellet ;</p> <p>Fort : Zones d'habitat dense de petites tailles et très diffuses, hormis pour Aubagne, Six-Fours-les-Plages et La Seyne-sur-Mer ; Equipements publics ;</p>
Agriculture – sylviculture	<p>Très fort : Terres agricoles</p> <p>Fort : Forêts publiques (hors domaniales)</p>	<p>Très fort : 19%</p> <p>Fort : 11%</p> <p>Moyen : 32%</p>	32%	<p>Très fort : Terres agricoles « concentrées » au niveau des zones les plus planes ;</p> <p>Fort : Forêts publiques localisées et couvrant de petites surfaces ;</p>
Patrimoine – paysage	<p>Très fort : Monuments historiques classés Sites classés</p> <p>Fort : Monuments historiques inscrits Sites inscrits Projets de classement</p>	<p>Très fort : 4%</p> <p>Fort : 30%</p> <p>Moyen : -</p>	14%	<p>Très fort : Patrimoine classé très localisé ;</p> <p>Fort : Patrimoine inscrit très localisé ; Projet de classement concerne le nord et le sud du couloir d'étude ; <u>note</u> : le projet de classement et le site classé, au nord d'Ollioules, occupent à eux deux la largeur du couloir d'étude</p>
	<p>Fort : Micro-paysages : le parc de Saint Pons, la vallée de Cuges ; les gorges d'Ollioules Rayons visuels Champs de visions</p>	<p>Fort : 34%</p>		<p>Fort : Micro-paysages ponctuels : évitement possible Rayons visuels champs de visions :</p>
Synthèse	-	<p>Très fort : 43%</p> <p>Fort : 35%</p>	-	<p>Points forts : Richesse agricole Richesse naturelle Richesse patrimoniale</p>

